



Reconnaissance AEAJ N° 32568

Titulaire

Terrabloc SA
Rue du Beulet 4
1203 Genève
Schweiz

Fabricant

Terrabloc SA
1203 Genève
Schweiz

Groupe

204 - Parois intérieures, non portantes

Produit

TERRAPLAC-SYSTEME DE CLOISSONS EN BLOCS DE TERRE COMPRESSÉE
ALLEGÉE

Description

Maçonnerie en blocs de terre TERRAPLAC (E=80mm, PS=1550-1600kg/m³), avec rainure et languette, mortier à joints CONLUTO, recouvert des deux côtés avec mortier CONLUTO avec tissu renforcé (E=5mm), raccordement en haut/côté avec joints PERMAFIX 479FR, dessous avec bandes de liège, E=90mm

Utilisation

EI 60
Htest=3050mm
Raccord vertical: pm/pm avec poids spécifique bas; horizontal: pm
Utilisation voir pages suivantes

Documentation

SIPIZ, Olten: Rapport d'essai 'PB 128 001 2021' (05.07.2021), Expertise 'GU 128 001 2021' (05.07.2021)

Conditions d'essai

EN 1363-1; EN 1364-1

Appréciation

Classe de résistance au feu EI 60

Durée de validité

31.12.2028

Date d'édition

27.04.2023

Remplace l'attestation du -

Association des établissements cantonaux d'assurance incendie

Marcel Donzé

Konrad Häusler



Domaine d'application directe

Le domaine d'application directe des résultats d'essais de parois non portantes est indiqué dans la norme EN 1364-1:2015, chapitre 13.

Les résultats de l'essai au feu sont applicables directement aux constructions similaires lorsque l'une ou plusieurs des modifications ci-dessous ont été apportées et que la construction continue à être conforme aux règles de conception correspondantes, du point de vue de sa rigidité et de sa stabilité.

- Diminution de la hauteur;
- Augmentation de l'épaisseur du mur;
- Augmentation de l'épaisseur des matériaux constitutifs;
- Diminution des dimensions linéaires de plaque(s) ou de panneau(x) mais pas de son épaisseur;
- Diminution des entraxes des fixations.

EXTENSION EN LARGEUR

Pour les éléments d'essai soumis à l'essai avec une construction support, il est permis d'augmenter la largeur d'une construction identique si l'élément d'essai a été soumis à l'essai avec une largeur nominale minimale de 2,8 m et avec un bord vertical libre.

- Extension en largeur selon l'extension du domaine d'application

EXTENSION EN HAUTEUR

La hauteur de la construction peut être augmentée de 1,0 m dans les conditions suivantes :

- la hauteur minimale soumise à l'essai est de 3m lorsque l'essai est réalisé sans construction support ou de 2,8m lorsque l'essai est réalisé avec une construction support;
- la déformation maximale de l'élément d'essai n'a pas dépassé 100 mm;
- les jeux de dilatation sont augmentés proportionnellement.

- Extension en hauteur selon l'extension du domaine d'application

Extension du domaine d'application

Les extensions du domaine d'application directe sont réglées dans le document ci-après:

Expertise, SIPIZ Olten, n° GU 128 001 2021 du 05.07.2021

- Extension en largeur
Bmax= illimitée
- Extension en hauteur
Hmax=3050mm
- Montage dans l'ouverture (l'embrasure) avec retrait de l'embrasure ≥ 160 mm